



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° **14** /AAONOPU/CBO/SG/CIPM/2026 DU **06 AVR 2026**

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE AGRICOLE A MBITOM
DANS LA COMMUNE DE BETARE-OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC - Exercice 2026

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la commune de **BETARE-OYA**, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence pour l'exécution des travaux de construction d'un POSTE AGRICOLE A MBITOM dans la Commune de **BETARE-OYA**, Département du Lom et Djérem, Région de l'Est.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- Lot N° 1: Travaux Préliminaires
- Lot N° 2: Fondations
- Lot N° 3: Maçonnerie en Elévation
- Lot N° 4: Charpente Et Couverture
- Lot N° 5 : Menuiserie Bois et métalliques
- Lot N° 6 : Peinture et Revêtement
- Lot N° 7 : Electricité
- Lot N° 8 : Equipement de bureau
- Lot N° 9 : plomberie sanitaire
- Lot N° 10: VRD et divers
- Lot N° 11 : Contrôle des travaux.

3- ALLOTISSEMENT

Les travaux sont en un (01) lot.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX:

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **20 000 000 (vingt millions) F CFA TTC**

N° lot	Intitulé des projets	Coût prévisionnel en TTC
I	Construction d'un poste agricole à Mbitom	20 000 000 (Vingt millions) de Francs CFA
TOTAL		20 000 000 F CFA

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les petites et moyennes entreprises de droit camerounais, jouissant des capacités juridiques, techniques et financières requises.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun, Exercice 2026.

♦ Imputation :

7- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, à la **Mairie de BETARE-OYA**, Tél : **651 56 23 41/ 696 86 37 78**, sise au quartier Moïnam, sur présentation

d'une quittance de versement à la **recette municipale de la Commune de BETARE-OYA**, d'une somme non remboursable de **Quarante mille (40 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du Dossier d'Appel d'Offres. Cette quittance devra identifier l'entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

Il est également possible d'obtenir la version électronique du DAO par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées. Toutefois, la soumission par voie physique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

8- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier physique peut être consulté gratuitement aux heures ouvrables à la **Mairie de BETARE-OYA** Tél : **651 56 23 41/ 650 85 74 83**, sise au quartier Moïnâm, dès publication du présent avis. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme **COLEPS** aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)

9- REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies respectivement marqués comme tels, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la **Commune de Bétaré-Oya, Secrétariat du Maire**, Tél : 696 44 44 21/ 650 85 74 83 au plus tard le 29 AVR 2026 à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

« **AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**

N° 14 IAAONOPUI/CBO/SG/CIPM/2026 DU 06 AVR 2026

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN POSTE AGRICOLE A MBITOM
DANS LA COMMUNE DE BETARE-OYA, DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST.»**

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

10- RECEVABILITE DES OFFRES

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- les plis portant les indications sur l'identité des soumissionnaires,
- les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- les plis non-conformes au mode de soumission
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière de première catégorie agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

11- OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la **Commune de Bétaré-Oya, dans la Salle des Actes**, le 29 AVR 2026 à 11 HEURES précises par la **Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Bétaré-Oya**, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois à compter de la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

En cas d'absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 48 heures accordée par la Commission, l'offre sera rejetée.

12- CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) de la non -production au-delà du délai de 48h après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- 4) de l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- 5) Le reçu CDEC

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) L'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des prestations au cours des trois dernières années ;
- 3) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

- 1) Offre financière incomplète ;
- 2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 3) Lettre de soumission de la proposition financière non timbrée, datée et signée.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Méthodologie et du planning d'exécution des travaux ;
- 2) Planning d'exécution des travaux comprenant toutes les tâches du devis quantitatif et estimatif ;
- 3) Planning d'approvisionnements et de mobilisation du matériel concordant avec le planning d'exécution ;
- 4) Attestation et rapport de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire ;
- 5) CCTP paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- 6) CCAP paraphé à chaque page, daté, signé et cacheté à la dernière page ;
- 7) Présentation des offres ;
- 8) Plans d'exécution signés à chaque page.

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 07 « Oui » sur 08 « Oui ») seront examinées.

13- DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **Quatre-vingt-dix (90) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

14- CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire d'une durée de validité de **quatre-vingt-dix (90) jours** représentant 2% du coût prévisionnel, soit, **quatre cent mille (400 000) francs** ; établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres, par un établissement bancaire de premier ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO. Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au-delà du trentième (30ème) jour après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus.

15- DELAI D'EXECUTION

Le délai contractuel d'exécution des travaux est de **quatre (04) mois**, délai incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, à la particularité du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

16- ATTRIBUTION DE LA LETTRE - COMMANDE

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disant.

17- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la **Mairie de BETARE-OYA** Tél : **651 56 23 41 / 650 85 74 83**, sise au quartier Moïnam.

BETARE-OYA, le 06 AVR 2026

Le Maire de la Commune de BETARE OYA.
AUTORITE CONTRACTANTE

AMPLIATIONS

- ✓ ARMP (Pour insertion au JDM) ;
- ✓ DD MINMAP/LD ;
- ✓ PRESIDENT/CIPM/LD ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ ARCHIVES.



Baba Nicolas
Maire de la Commune
de Bétaré - Oya



OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NOTICE IN EMERGENCY

N°. 14 /ONITN/BOC/GS/ITB/2026 on 06 AVR 2026

FOR THE CONSTRUCTION WORK OF THE AGRICULTURE STATION OF MBITOM IN THE BETARE-OYA COUNCIL, LOM AND DJEREM DIVISION, EAST REGION.

1 Purpose:

The Mayor of Bétaré-Oya Council, Contracting Authority, hereby launches an Open National Invitation to Tender in Emergency for THE CONSTRUCTION WORK OF THE AGRICULTURE STATION OF MBITOM IN THE BETARE-OYA COUNCIL, LOM AND DJEREM DIVISION, EAST REGION.

FUNDING: P.I.B, Fiscal year 2026

2 - Nature of works :

The works, which shall be tendered for the construction of buildings to accommodate classroom in primaries schools, consist of:

- Preparatory works ;
- Levelling
- Foundation
- Building works – Elevations ;
- Roofing – Ceiling ;
- Wood works and metallic works ;
- Electricity ;
- Painting ;
- Gutters VRD works

3 – Splitting in Plots

Works are in one (01) plot..

4 - Cost estimates

Plot N°	Project Title	Cost
01	Construction work of agriculture station of Mbitom	20 000 000F.CFA
TOTAL		20 000 000 F CFA

5 – Participation and origin:

Participation in this invitation to tender shall be open to all Cameroonian-based enterprises with proven expertise in construction domain.

6 – FUNDING:

The services to be provided and defined in this invitation to tender shall be financed by the 2026 Public Investment Budget, charge :

7 – Consultation of the tender file:

Upon publication of this notice, the tender file can be consulted at the **BÉTARÉ-OYA COUNCIL**, Tél : **651 56 23 41/ 650 85 74 83**, at Moïnam quarters.

It may equally be consulted online on the COLEPS platform at the following addresses:
http://www.mar-chespublics.cm and http://www.publiccontracts.cm on the ARMP website (www.armp.cm)

8 – Acquisition of the tender file:

The tender file shall be obtained from the Bétaré-Oya Council, Private Secretariat Office situated at Moïnam quarter upon submission of a Council Revenue Service receipt attesting the payment of a non-refundable sum of F.CFA 40 000 (Fourty thousand) payable at the Bétaré-Oya Council Treasury .

It is equally possible to obtain the electronic version of the Tender File by downloading it free of charge through the addresses indicated above. However, online submission is subject to the payment of Tender File purchase fees

9 – SUBMISSION OF BIDS

Each bid drafted in English or in French in seven (07) copies (i.e One original and Six copies) shall reach the Bétaré-Oya Council, Private Secretariat not later than... 29 AVR 2026 at 10 a.m. local time, either through registered mail with acknowledgement of receipt, or submitted against a receipt and be labelled:

**“OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER NOTICE IN EMERGENCY
N° 14 /ONITN/BOC/GS/ITB/2026 on 06 AVR 2026
FOR THE CONSTRUCTION WORK OF THE AGRICULTURE STATION OF MBITOM IN THE BETARE-
OYA COUNCIL, LOM AND DJEREM DIVISION, EAST REGION.
“TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER REVIEW SESSION”**

10 – Tender compliance and provisional guarantee:

Each bidder shall have to include in his/her administrative file, a provisional guarantee (in accordance with the model enclosed in the appendix) worth 400 000FCFA (Four hundred thousand francs CFA), with a validity period of 90 (ninety) days with effect from the date of opening of bids issued by a well-established bank approved by the Ministry of Finance.

Any other required administrative documents must be produced as original documents or photocopies certified as authentic by the issuing authority within the last three months or are still valid, according to the listing provided for in the special rules of the tender, otherwise they shall not be accepted.

Any bid that does not comply with the specifications of this invitation to tender shall be rejected. The absence of the provisional guarantee issued by a well-established bank licensed by the Ministry in charge of Finance shall lead to outright rejection of the bid without any possibility of appeal.

11 – Opening of Bids

The bids shall be opened on 29 AVR 2026 at 11 a.m. local time, by the Bétaré-Oya Council's Internal Tender Board, at the Council's Community Hall located at Moïnam quarters.

12 – Execution deadline:

The execution deadline for the construction work as planned by the contracting authority shall be four (04) months.

13 - Bids evaluation criteria:

❖ Eliminatory criteria:

a. Administrative offer

The eliminatory criteria include:

- Absence of bid bond at the opening of bids;
- Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);

- False declarations, fraudulent schemes or forged documents ;
- Absence of grading(categorisation) certificate if applicable ;
- CDEC receipt

b. Technical offer

1. False declaration or falsified document ;
2. Absence of a sworn statement for not having abandoned a contract during the last three years ;
3. Unability to score 80% of the qualifying criteria

c. Financial offer

- 1) Incomplete financial file ;
- 2) Omission of the cost of a qualifying task in the unit price folder or in the estimate.
- 3) Absence of the tender letter

❖ Essential criteria:

Evaluation of technical bids shall be carried out according to the binary system (yes/no) on the basis of the following essential criteria:

- a) Methodology and work execution scheduleyes;
- b) Work execution schedule including all tasks from the quote.....yes;
- c) Supply and mobilization schedule for materials i, accordance with the execution schedule.....yes;
- d) Certificate and site visit report signed on honor by the bidder.....yes;
- e) Technical specifications document initialed on each page, dated, signed and stamped on the last page.....yes ;
- f) Special administratives clauses booklet initialed on each page, dated, signed and stamped on the last page.....yes ;
- g) Presentation of bids ;
- h) Execution plan signed on each page.
Only bids that shall have obtained 80% YES, shall be accepted for financial analysis.

14 – Contract award:

The contracting authority shall award the contract to the lowest bidder who shall have presented the most technically qualified bid in compliance with the Tender file.

15 - Tender validity:

Bidders shall be bound by their bids for a period of ninety (90) days with effect from the date of opening of bids.

16 - Further information:

Further technical information may be obtained during working hours at the Bétaré-Oya Council Office, Tel: **651 56 23 41/ 650 85 74 83** upon publication of this invitation to tender.

Bétaré-Oya, on the 06 AVR 2026

The Lord Mayor,
CONTRACTING AUTHORITY,

COPIES:

- ARMP (Contracts Journal)
- DD MINMAP
- Pdt/ITB
- Achieves
- Notice Board

